



affiché le 19/07/22

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2022 / 162**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE CAMPING MUNICIPAL

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu lettre adressée, à la collectivité, par le gérant de l'entreprise LOC AVENTURE qui souhaite un droit de passage au niveau du camping municipal afin de déposer son matériel au plus près du bras de l'Armançon ;
- Considérant que l'activité de l'entreprise LOC AVENTURE concoure à l'attractivité du territoire en proposant la location de canoës kayaks et de vélos ;
- Considérant que les parcelles AH 153 et AH 18 relatives au camping sis allée de la Cascade font parties du domaine public communal et qu'il est nécessaire d'établir une convention de servitude ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer avec l'entreprise LOC AVENTURE une convention de droit de passage sur les parcelles AH 153 et AH 18 ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre